

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L512-23,

Vu l'arrêté n°03/2024 du 19 août 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062240528001301001 publiée légalement par arrêté n° 2024-06-06 en date du 18 juin 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Pas-de-Calais,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Séverine Derieppe,

Vu le courrier lauréat de mobilité en date du 2 août 2024,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Séverine Derieppe titulaire du grade d'attaché principal, est affectée à temps complet, au pôle solidarités – direction des politiques d'inclusion durable – service RSA, coordination et pilotage budgétaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

La résidence administrative de l'agent est fixée à Arras.

Article 2 :

À compter de cette même date, madame Séverine Derieppe, attaché principal, exercera les fonctions de chef de projet France Travail.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 6 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Préfecture du Pas-de-Calais
- Madame Séverine Derieppe (5285)
- DPID - service RSA, coordination et pilotage budgétaire
- DAS
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Service gestion administrative et rémunération pour le pôle solidarités – IL